

soi-même, et que plus la liberté et la possibilité d'en user sont grandes et plus ses inconvénients pour le consommateur diminuent.

Pour accaparer une certaine masse de denrées, il faut des capitaux qui ne se réunissent pas sans peine, et qui ne se réunissent qu'en vue d'un bénéfice ; or pour obtenir ce bénéfice, il faut revendre ; et le besoin de revendre, excitée par l'appât du profit, par la crainte de perdre, par la nécessité de ne pas augmenter les frais d'intérêt et autres, est le correctif naturel de l'envie d'accaparer. Ajoutez l'action de la concurrence qui pousse d'autres capitalistes, d'autres spéculateurs, dans la même voie, et qui, en précipitant la vente, fait cesser l'accaparement en faisant baisser les prix.

Le fait de l'accaparement un peu considérable est donc des plus rares, non seulement à cause du capital qu'il nécessite, mais du prix qui s'élève. Tout le monde pouvant acheter, l'accapareur, s'il voulait pousser trop loin son ambition, serait obligé de payer très cher pour avoir seul toute la denrée.

Ces causes modératrices agissent d'autant plus énergiquement que le commerce jouit de plus de liberté, que le marché est plus étendu. C'est ce que confirme l'expérience.

La pratique commerciale montre que l'accaparement n'est praticable et pratiqué que sur des articles dont la quantité est limitée et ne peut être accrue par de nouveaux arrivages. Telles sont, par exemple, diverses denrées exotiques : les indigos, les épices, etc., d'une provenance éloignée, dont la consommation est relativement peu étendue, qui ne donnent pas lieu à des arrivages incessants et dont l'achat peut être fait par un petit nombre de détenteurs plus ou moins concentrés. Dans le cas contraire, lorsque les approvisionnements se font d'une manière incessante, lorsque les opérations sont fréquentes, lorsque le travail est divisé entre les négociants,

le concert des capitaux et des spéculateurs est impossible ou n'est pas longtemps possible, ce qui revient au même.

III

C'est précisément dans cette catégorie que se trouvent les céréales, qui ont le plus souvent donné lieu à des craintes d'accaparement et qui se prêtent le moins à cette opération, tant à cause des raisons que nous venons de rapporter que par suite de leur nature propre.

Les spéculations en céréales nécessitent en général de grandes sommes ; elles se font sur des marchés très étendus, très éloignés, et pour les monopoliser il faudrait réunir des capitaux immenses, ce qui n'est pas chose facile ; car pour cela il faut que les possesseurs aient confiance dans la bonté de l'affaire, dans la probité et l'habileté de ceux qui les sollicitent, dans la durée des circonstances favorables à la spéculation : toutes conditions qui ne se rencontrent pas à la fois. Supposez les capitaux réunis, il faudrait encore, pour monopoliser la spéculation, exercer une action qui dépasse les facultés des chefs d'une entreprise.

A ces difficultés viennent s'ajouter celles qui résultent de la nature de la denrée. Les céréales sont un produit encombrant et susceptible de s'avarier rapidement par l'action de l'air trop sec ou trop humide, et d'être dévoré par les animaux ou les insectes. De là des difficultés et des frais de transport, de magasinage, de manutention et de garde très onéreux, qui ne tarderaient pas à absorber les bénéfices de l'affaire, ou à grossir les pertes, si on ne se hâtait de vendre. Il y a plus, c'est qu'en général il faut vendre avant que la future récolte ne vienne faire baisser les prix, et parce que le blé ne peut se conserver longtemps ; de sorte que l'accaparement est sans cesse combattu par la détérioration incessante